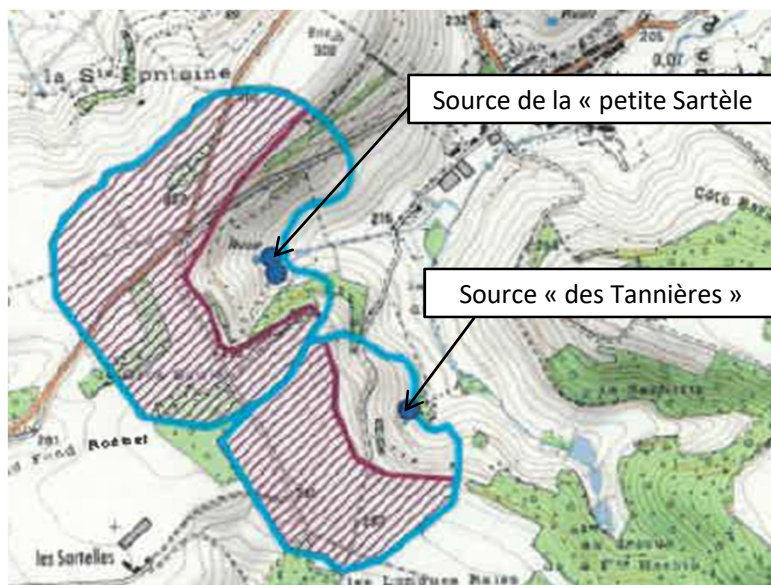


✓ CONTEXTE

Deux sources principales alimentent les collectivités de Vaux en-Dieulet/Sommauthe et Beaumont-en-Argonne. La source « des Tannières » est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Vaux en-Dieulet/Sommauthe (08) et dessert un peu moins de 200 habitants. Celle de la « Petite Sartèle » est gérée par la commune de Beaumont-en-Argonne et dessert environ 470 habitants. Ces deux aires d'alimentation de captages étant contigües, elles ont fait l'objet d'études et d'un programme commun d'actions.

La surface des deux aires d'alimentation des captages (AAC) est de **112 hectares** dont **94 de Surface Agricole Utile (SAU)** exploités par 12 agriculteurs.

Les deux sources sont classées prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement.



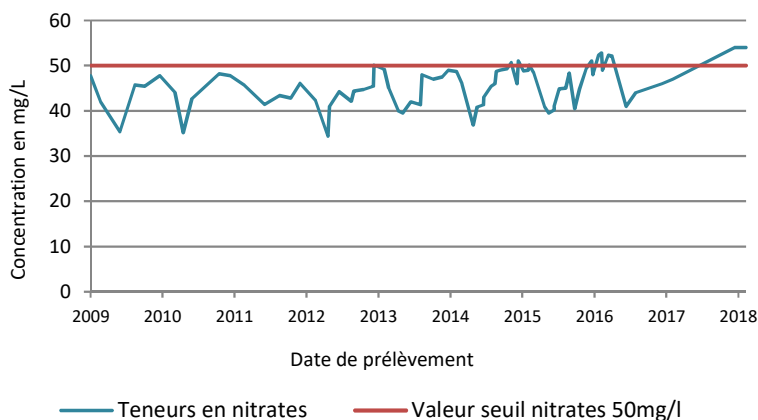
● Emplacement des sources □ Aire d'alimentation des captages ▨ Zones d'action prioritaire
Zones d'action prioritaire des captages des sources « des Tannières » et des sources de « la petite Sartèle » // © AMODIAG Environnement

✓ LA QUALITÉ DES RESSOURCES

NITRATES

Évolution des teneurs en nitrates à la source des Tannières (BSS : 01104X0020)

© Données extraites du portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

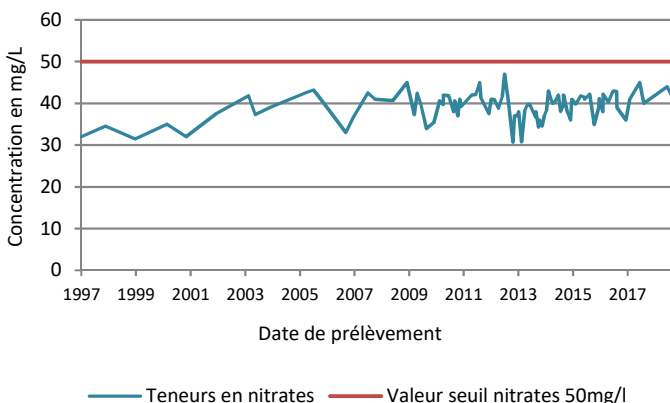


Depuis 2016, les teneurs en nitrates de la source des Tannières ne font qu'augmenter pour atteindre **des dépassements de la valeur limite de potabilité** jusqu'à 56 mg/l en avril 2018.

Ces **variations « cycliques »** sont d'origine agricole et liées à la gestion de la fertilisation azotée sur les parcelles. Les pics les plus importants apparaissent en fin d'été en période d'**étiage** au moment où les pollutions sont les plus concentrées.

Évolution des teneurs en nitrates à la source de la Petite Sartèle (08) (BSS: 01104X0046)

© Données extraites du portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

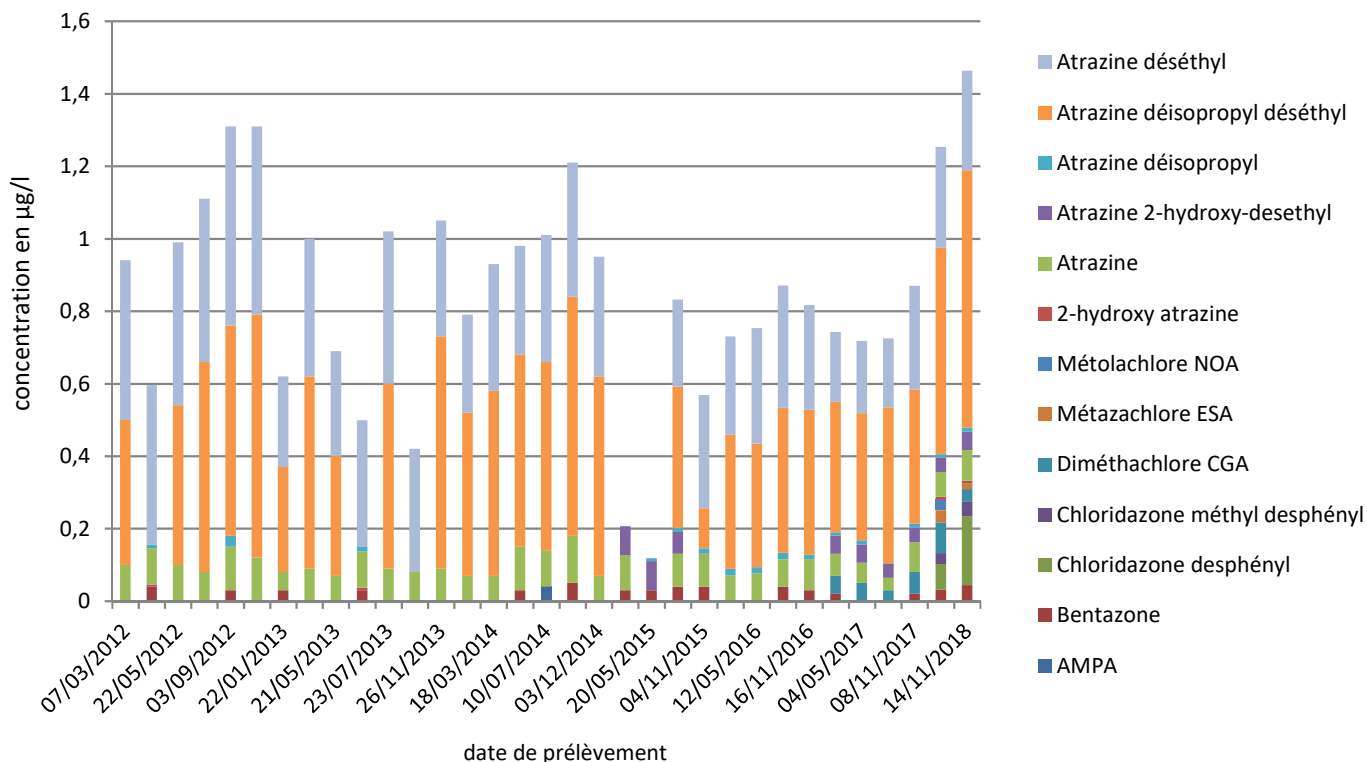


Une très forte variabilité saisonnière des teneurs en nitrates est observée sur la source de la Petite Sartèle (08). **La tendance est à l'augmentation** avec une moyenne de 45 mg/l de nitrates sur la période 2003-2018.

Cette forte variabilité des teneurs atteste de la vulnérabilité de la ressource aux pollutions diffuses.

PESTICIDES

Cumul des concentrations en pesticides à la source de la petite Sartèle (BSS : 01104X0046)



Malgré l'interdiction de l'atrazine (désherbant maïs) depuis 2003, ses nombreux métabolites restent régulièrement quantifiés à des teneurs supérieures à la **norme de potabilité de 0,1 µg/l**. A cette pollution résiduelle, s'ajoute, depuis 2017, la détection de métabolites d'autres désherbants utilisés, tels que le S-métolachlore (utilisé sur maïs), le métazachlore et le diméthachlore (utilisés sur colza) et la chloridazone (utilisée en betterave). **Ces détections attestent de la vulnérabilité de la ressource aux pollutions diffuses agricoles.**

✓ HISTORIQUE DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- **1985** : Délimitation des périmètres de protection des captages
- **2011** : Délimitation des aires d'alimentation des captages par Amodiag
- **2014** : Lancement d'un diagnostic foncier agricole
- **2015** : Arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP)
- **2015** : Réalisation du diagnostic territorial des pressions et plan d'actions sur les deux aires d'alimentation du captage par le bureau d'étude STUDEIS (coût des études : 38 485 €, coût pour l'agence de l'eau : 30 800 €)
- **2016** : Signature de l'arrêté préfectoral définissant un programme d'actions volontaires pour la reconquête de la qualité de l'eau brute des captages des sources « des Tannières » et de la « petite Sartèle »
- **2018** : Remise en herbe de 4 hectares de prairies.

✓ POUR QUEL BILAN ?

Le bilan reste dans l'ensemble assez mitigé :

- ☹ Détérioration de la qualité de l'eau deux années de suite avec des pics de nitrates au dessus du seuil des 50 mg/l
- ☹ Détection de nouveaux métabolites de désherbants se substituant à l'atrazine

De nouvelles actions se mettent à priori progressivement en place :

- 😊 Une remise en herbe de 30 hectares devrait être effectuée grâce à l'émergence d'un nouveau groupe de travail d'agriculteurs
- 😊 Une gestion de la matière organique plus consolidée avec une externalisation des zones d'épandage hors de l'aire d'alimentation de captage. **Point de vigilance** : Attention à ne pas déplacer le problème !
- 😊 Une possible mise en place d'une action d'animation commune à d'autres captages proches

Le bilan indique clairement que les préconisations agricoles faites jusqu'à ce jour ne suffisent pas pour reconquérir la qualité des sources et qu'il est dorénavant primordial d'accompagner des changements de systèmes globaux (remise en herbe, conversion à l'agriculture biologique).

COMMENT PROGRESSER SUR CE SECTEUR ?

Nous sommes ici dans un cas révélant l'insuffisance des actions basées sur la gestion de dose et non sur les changements de systèmes de production. La reconquête de ces sources nécessite désormais **d'agir sur « la culture au bon endroit » visant à couvrir une partie des surfaces agricoles les plus sensibles pour la ressource en eau par des cultures à bas niveau d'impact** (herbe, bio, cultures sans intrants). Cette axe d'intervention doit devenir la priorité d'action du territoire.

Faute d'amélioration de la qualité de l'eau, ces captages pourront faire l'objet de mesures réglementaires de santé publique plus coercitives pour les collectivités, notamment si les acteurs agricoles ne s'engagent pas vers des mesures pérennes. Un groupe d'agriculteurs s'est créé en 2019 et souhaite mettre en commun leurs assolements dans l'objectif de localiser des **cultures sans impact** sur ces aires d'alimentation des captages. Ces nouvelles mesures seront coordonnées par les collectivités pilotes de la démarche (via une mission d'animation).

La mutualisation d'une mission d'**animation** à une plus grande échelle peut être une solution. Tout comme la **mise en commun** des plans d'actions via un partenariat entre plusieurs collectivités gestionnaires de captages qui permettrait de renforcer le suivi opérationnel des actions engagées.

Pour plus d'information: deamineau.grandest.fr (N° 08008)